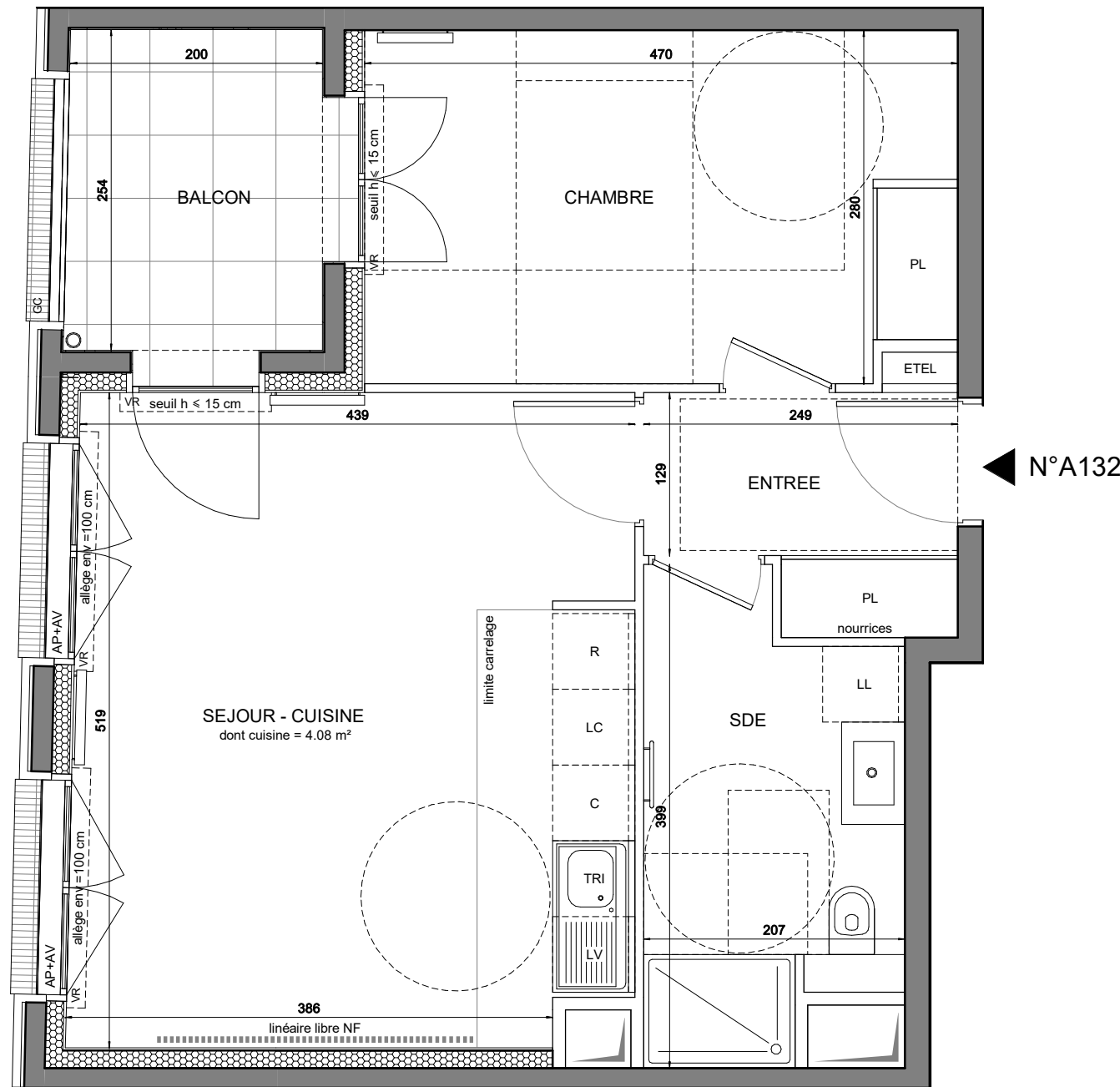


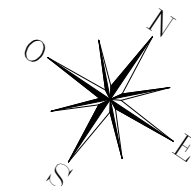
## HALL A1

APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n° A132 au 3ème étage

ENTREE	4.12
SEJOUR - CUISINE	22.8
CHAMBRE	12.88
SDE	6.79
<b>SURF. TOT. HABITABLE PREVISIONNELLE</b>	<b>46.59</b>
BALCON	5.14
<b>SURF. TOT. ANNEXES PREVISIONNELLE</b>	<b>5.14</b>
<b>SURF. TOT. HAB. ET ANX. PREVISION.</b>	<b>51.73</b>



◀ N°A132



### LEGENDE

AP	allège pleine		sêche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde-corps	LV	lave-vaisselle
	soffite / faux plafond	LL	lave-linge
ETEL	esp techn élec du logt	C	cuisson
PL	placard	LC	linéaire complémentaire
- - -	retombée de poutre	TRI	tri sélectif
	fenêtre fixe		fenêtre
	porte-fenêtre		

Indice B 18/09/2023

Echelle :

Conformément à la réglementation, ce plan est :

**PMR** **EVOLUTIF**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.